

N°150 du 16 juin 2011 / Prix : 250 F CFA / 4^{ème} année

CHRONIQUE

de la Semaine

Hebdomadaire d'informations générales, d'Analyses et de Publicité

FAIT DIVERS

Un double malheur ^{P.4}

LIDAOU, la boîte de nuit de prestige,
ouverte du mercredi à dimanche

dans le Complexe commercial de Uniprix à Adéwui
Tél. 220 93 47 / 220 93 46 / 946 59 59 / 320 59 59

Révision de cinq articles de la Constitution :



P.3

- * **Une recommandation du projet de modernisation de la justice**
- * **Pourquoi tant d'agitation de l'ANC ?**

Jean-Pierre Fabre, le pdt de l'ANC

Grève du personnel soignant du public

Un accord pourrait être signé aujourd'hui entre le gouvernement et le SYNPHOT



P.3

Un sit-in dans un hôpital à Lomé



P.3

Des étudiants devant la LTDH

Nouveau rebondissement dans la crise universitaire

- Le président du MEET arrêté hier par les forces de sécurité
- Des bidons d'essence saisis auprès de certains étudiants

Les travaux de drainage des eaux pluviales débutés à Lomé

P.2



Les travaux de drainage des eaux pluviales débutés à Lomé

Après le lancement de l'appel d'offre le 6 décembre 2010 par le maître d'ouvrage, le ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat, et le maître délégué, l'Agence d'Exécution des Travaux Urbains (AGETUR-Togo), une visite de terrain est organisée vendredi 10 juin 2011 pour une remise officielle des sites des travaux aux différentes entreprises retenues.

Le gouvernement soucieux de trouver une solution aux inondations répétées dans notre capitale, décide à travers le ministère approprié de construire trois bassins de rétention et 3 collecteurs dans les quartiers Agbalépédogan et Aflao Gakli. Ces collecteurs vont relayer les bassins quand ils seront remplis et à leur tour conduiront ces eaux vers la lagune. Ce projet est financé par la Banque Mondiale pour un montant de 3.479.861.527 FCFA.

L'AGETUR a organisé cette visite de terrain pour permettre à chaque entreprise de prendre connaissance de son site car les travaux ont commencé hier. Dans le contrat, il est dit que ces entreprises doivent réduire les effets de poussière, éviter le bruit des engins qui pourraient déranger les riverains, faire attention à l'infiltration au sol des huiles de vidange pour éviter la pollution, respecter les exigences routières en prévoyant des plans de déviation, etc. La visite sur le terrain est dirigée par M. Djogbessi Anani,



Un emplacement d'un futur bassin à Aflao Gakli

directeur technique à AGETUR-Togo. Celui-ci a insisté sur le fait que le cahier de chantier est très important pour recueillir les propositions des riverains et que les entreprises ne recevront d'ordres que ceux venant du bureau de contrôle (AZ Consult/ACEP) et ceux du maître d'ouvrage délégué, l'AGETUR.

Les 3 bassins de rétention et les 3 collecteurs constituent les 6 lots répartis comme suit :

Lot 1, confié à l'Entreprise EGC pour la construction d'un bassin de rétention de 60000 m3 (peu avant la station d'Agbalépédogan en venant du carrefour GTA) pour un montant de 471.930.960 FCFA.

Lot 2, remis à l'entreprise GERSARL qui a la charge de la construction du collecteur principal A sur 1320 mètres linéaires (près de la HAAC), pour un montant de

1.160.494.372 FCFA.

Lot 3, confié à FKC pour la construction du sous-collecteur A1 sur 1700 mètres linéaires pour un marché de 792.624.000 FCFA.

Lot 4, à la charge de l'entreprise GTOA qui va construire un bassin de 400000 m3 pour un marché de 358.827.000 FCFA.

Lot 5, confié à ADAISSO ET FILS chargé de la construction d'un bassin de 30000 m3 financé à 262.221.435 FCFA.

Lot 6, remis à l'entreprise IG TOGO qui va procéder à la construction du 3e collecteur de la zone sur 702 mètres linéaires pour un marché de 433.764.030 FCFA.

Les entreprises ont dix (10) mois pour finir et rendre les travaux.

Carole AGHEY

Droit de la femme à la liberté d'expression et au travail

L'ONG APRODIFE en campagne de sensibilisation à Kara

Les populations de Kara, au Nord du Togo, sont sensibilisées sur le droit à la liberté d'expression et au travail de la femme. Initiées par l'ONG Action pour la Promotion et le Développement Intégral de la Femme et de l'Enfant (APRODIFE), ces actions ont commencé depuis avril dernier et vont durer deux mois. L'objectif est de former et d'informer les communautés à la base sur ces deux aspects fondamentaux du droit de la femme. En tout, neuf quartiers de la ville de Kara sont concernés par l'évènement. Il faut rappeler qu'en prélude à cette tournée de sensibilisation, les capacités d'une trentaine de membres de l'ONG ont été renforcées du 23 au 25 mars 2011.

Après les quartiers de Tchintchinda, Atéda, Tchanadé, Lamafeing, Kpéléouwai, la communauté d'Adabawéré a reçu le 14 mai 2011 les messagers de l'ONG

APRODIFE. A l'école primaire publique d'Adabawéré, déjà à 14 heures 30, il y avait foule, une foule nombreuse avide de connaître mieux le droit de la femme. Elle a suivi avec intérêt les manifestations de la soirée. A travers deux sketches très appréciés sur l'apport des femmes dans le développement de la communauté, et le mariage forcé et prématuré de la jeune fille, les participants ont été amplement éduqués sur le thème.

«C'est vrai, il y avait des zones d'ombres dans mes idées quant au droit de la femme dans une communauté, mais aujourd'hui je repars avec des notions très précises. La leçon à tirer des deux sketches est que l'homme et la femme sont égaux et jouissent de la même liberté d'expression pour un développement intégral de la communauté, comme le stipule la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme

en son article premier. J'en suis ravi », déclare Assi Tagba, chef de cellule du quartier d'Adabawéré.

Ces activités de l'ONG APRODIFE rentrent dans le cadre du projet d'Education aux Droits Humains en Afrique (EDH-Afrique), un projet qui couvre 10 pays d'Afrique dont le Togo. Au Togo, dix (10) associations travaillent avec le projet. Son partenaire principal au Togo, est AMNESTY INTERNATIONAL-TOGO. Selon Mme Lokou Amida, présidente de cette ONG, la zone de couverture de ces activités pourrait être agrandie si les moyens financiers, matériels et humains le permettaient. C'est pourquoi, elle a convié les membres de la communauté du quartier d'Adabawéré à se joindre à APRODIFE pour relever les nombreux défis liés au droit de la femme au Togo.

Paul TCHASSOUA

Avis de réunion

Le Président de l'Amicale des Ressortissants du Canton de Ténéga à Lomé (ARCATEL) informe les membres et sympathisants de ladite amicale qu'en raison de la grande pluie qui s'est abattue sur la ville de Lomé ce dimanche 12 juin 2011, l'Assemblée Générale Ordinaire prévue ce jour est reportée au dimanche 19 juin 2011 à 09 heures au CEG Agoé-Centre, lieu habituel.

En conséquence et vu l'importance de l'ordre du jour, il invite tous les filles et fils de Ténéga résidant à Lomé et ses environs à prendre massivement part à cette Assemblée Générale.

Pour le Bureau Exécutif
Le président
Achille SOUNTOUMA

Pour un civisme actif et un environnement sain La JCI-Togo forme les CDQ et les chefs de village

« Civisme actif pour un environnement sociopolitique sain ». C'est autour de ce thème que la Jeune Chambre Internationale Togo (JCI-Togo) a entamé la seconde phase de sa formation des Comités de Développement des Quartiers (CDQ) et des chefs de villages dans l'enceinte de l'Ecole Nationale des Sages Femmes du Togo à Lomé, les 9, 10 et 11 juin dernier en vue d'élargir le champ de vision de sa politique de développement des quartiers, avec l'appui financier de la Fondation Hanns Seidel.

La cérémonie d'ouverture a été présidée par Mme Ezi, représentant la ministre du Développement à la base, de l'artisanat, de la jeunesse et de l'emploi des jeunes. Elle a félicité la JCI-Togo pour son initiative et a exhorté les responsables des CDQ à mieux œuvrer pour le développement des quartiers de Lomé et des

du Concept Up Date, consultant, formateur international à la JCI-Togo et Cyril Komlan juriste, outilleront les 23 chefs de quartier.

« Nous accordons chez nous, à la JCI-Togo d'abord, beaucoup d'importance à la formation car ces renforcements de capacités permettront aux chefs de quartiers à leur tour de sensibiliser les populations sur les dangers qu'elles courent en érigeant des dépotoirs sauvages partout », a souligné M. Assogba Eloi, président de la Jeune Chambre Internationale-Togo dans son mot d'introduction.

Selon Mme Aridja Franck, coordinatrice Régionale de la Fondation Hanns Seidel de l'Afrique de l'Ouest, les CDQ sont ciblés pour préparer un environnement sociopolitique sain



Les participants

villages pour un bon déroulement des élections locales prochaines. « Le développement du Togo passe aussi par l'implication de chaque citoyen pour un environnement sociopolitique sain », a-t-elle conclu.

Comme l'avions annoncé dans l'une de nos parutions antérieures, JCI-Togo a prévu trois ateliers de formation pour cette année 2011. Ceci est la seconde phase au cours de laquelle M. Vincent Kavege, directeur

surtout en prélude aux prochaines élections locales au Togo et de cette initiative qui contribuera à leur alléger la tâche dans leurs efforts pour maintenir un environnement social sain ainsi que l'établissement des actes de naissances aux enfants.

La troisième phase de cette formation est programmée pour bientôt.

Carole AGHEY

Tél : 222.34.1
905.25.6
911.58.96

Nos domaines

- Placement d'Agents de sécurité
- Vidéosurveillance

Vision Jour & Nuit

- Vente et Installation d'Alarme de voiture

Demo Unit - Gsm Car Alarm System

Révision de cinq articles de la Constitution :

-Une recommandation du projet de modernisation de la justice -Pourquoi tant d'agitation de l'ANC ?

La politique, c'est une science, dit-on. Mais à l'ANC, l'on a l'impression que ceux qui animent ce parti l'ignorent totalement et naviguent généralement à vue. Si le président de ce parti, Jean-Pierre Fabre et sa bande étaient féconds, ils ne chercheraient pas à exploiter la moindre occasion qui s'offre à eux pour faire du bruit. Depuis qu'il a été à l'élection présidentielle de 2010, pour le compte de l'UFC, et qu'il a été battu à plate couture par le candidat du RPT, Jean-Pierre Fabre a instauré une marche hebdomadaire chaque samedi pour, dit-il, revendiquer son échec, pardon sa « victoire ». Après plus d'un an de marche pour le même objectif, les marcheurs lassés ont commencé par boudier les appels du leader de l'ANC. Pour essayer d'y remédier, les responsables de l'ANC ont commencé par inscrire à l'ordre du jour de leur marche des sujets d'actualité en cherchant des poux dans la tête du gouvernement et du chef de l'Etat. C'est ainsi que l'ANC et ses partis alliés regroupés au sein du FRAC viennent de trouver une aubaine pour se faire entendre. C'est la révision des articles 13, 21, 116, 117 et 125 de la Constitution. Au sujet de laquelle l'ANC s'agite en voulant organiser des marches non plus les samedis

comme d'habitude mais plutôt les jours ouvrables pour, dit-elle, dénoncer le tripatouillage de la Constitution. En quoi la révision de quelques articles pour se conformer aux exigences de l'heure peut-elle constituer un tripatouillage ? Lorsque la Commission des lois à l'Assemblée Nationale étudiait les articles en question, c'était bien en présence de l'une des éminences de l'ANC, en l'occurrence Me Doe Bruce Ruben qui a pris part activement à l'amendement de ces articles. Si Me Doe Bruce a pris part aux travaux, c'est parce qu'il est convaincu que ces articles n'ont rien à avoir avec les articles politiques dont l'opposition réclame la révision. Par exemple, les articles 116 et 117 concernent le fonctionnement du Conseil Supérieur de la Magistrature dont la réforme avait été recommandée par la Commission de modernisation de la justice financée par les bailleurs de fonds, notamment l'UE et le PNUD. Dans le processus de modernisation de la justice, un projet dont Me Abi Tchessa a démarré le pilotage en tant que ministre mais aujourd'hui membre actif du FRAC, il est recommandé que le Conseil Supérieur de la Magistrature soit présidé par le Chef de l'Etat comme cela se fait



dans les pays européens. Et ça c'est pour renforcer l'Etat de droit dans notre pays où à ce jour c'est le président de la Cour Suprême qui préside ce Conseil. C'est donc pour être conforme aux exigences de la Commission de modernisation de la justice que le gouvernement a soumis à l'Assemblée nationale ces articles qui sont beaucoup plus techniques que politiques. Le président de l'ANC, Jean-Pierre Fabre, ne croit-il pas à sa chance d'être élu président en 2015 pour présider ce Conseil. En tout cas, certains militants de l'ANC ne se privent pas de

qualifier leur président d'abruti car, disent-ils, il a du mal à faire le distinguo entre le vrai et le faux, parce qu'en vérité cette modification n'est pas un tripatouillage comme il le fait croire mais plutôt un aménagement technique.

La modification des articles 13 et 21 vise essentiellement à se conformer à l'abolition de la peine de mort dans notre pays. L'Assemblée Nationale a voté l'abolition de la peine de mort alors que dans la Constitution de 1992, il n'en est pas fait mention. Ce qui nécessite un réaménagement de cette Constitution pour se conformer à la nouvelle donne.

Au regard de tout ce qui précède, où se trouve la mauvaise foi du gouvernement ? Jean-Pierre Fabre et ses comparses savent pertinemment que ce léger réaménagement de notre loi fondamentale n'impacte en rien les articles à problèmes dont l'opposition réclame la révision, notamment le mode du scrutin, la limitation du mandat présidentiel, la nomination et les préro-

gatives du Premier ministre, etc. Il apparaît clairement que l'ANC étant à court d'arguments pour se faire entendre, saute sur la moindre occasion pour faire du bruit inutilement. La marche de demain n'est qu'un ballon d'essai pour voir si cela peut dégénérer en une manifestation violente avec à la clé des morts qui pourrait lui servir de trophée de guerre. Il est évident que l'ANC est tentée par le printemps arabe mais ne sait comment faire pour réaliser son rêve. C'est ce qui justifie tout ce boucan sur des petites peccadilles.

Le hic, c'est que l'ANC a catégoriquement rejeté le dialogue inclusif proposé par le président de la République et qui devrait aboutir aux réformes constitutionnelles et institutionnelles réclamées par l'opposition. Voilà un parti qui refuse tout dialogue mais qui est prompt à marcher pour, dit-il, réclamer ce pour quoi on l'appelle à dialoguer. Où doivent donc s'effectuer les réformes réclamées ? Est-ce à Kondjindji ou à la plage ? C'est dommage que les politiciens de l'ANC ne puissent pas comprendre que la politique est une science.

Aliziu Dominique

Nouveau rebondissement dans la crise universitaire

-Le président du MEET arrêté hier par les forces de sécurité - Des bidons d'essence saisis auprès de certains étudiants

La tension qui régnait au campus universitaire de Lomé et qui a conduit à la fermeture de l'UL par les autorités le 27 mai 2011 ne semble pas tombée malgré le compromis trouvé entre les mouvements et associations estudiantines d'une part et les autorités universitaires et gouvernementales d'autre part.

Rouvert le 9 juin dernier, le campus de Lomé a renoué avec les manifestations estudiantines. Une action à mettre à l'actif du Mouvement pour l'Epanouissement des Etudiants du Togo (MEET), qui avait mobilisé les étudiants de l'UL pour réclamer de meilleures conditions de travail et de vie. Hier mercredi, ce mouvement qui avait déjà organisé une assemblée générale le jour de la réouverture de l'UL, a tenté de rassembler à nouveau les étudiants. Malheureusement, le président de ce Mouvement, Abdou Seydou, a été appréhendé par les forces de Sécurité au niveau de la Faculté De Droit (FDD) et amené dans une fourgonnette. S'en suit alors une course-poursuite entre étudiants et forces de sécurité. Les premiers dressant des barricades çà et là, lançaient des pierres aux seconds qui répliquaient par des jets de gaz lacrymogènes. Plusieurs étudiants ont été blessés au cours de cet affrontement. Dans ces échauffourées, cinq étudiants ont été également arrêtés, parce que munis d'essence pour, dit-on, répondre à la demande du président du MEET la veille. Dans l'entourage du MEET, on estime que le compromis trouvé avec les autorités universitaires et gouvernementales n'est



pas suffisant. Le MEET exige un accord en bonne et due forme du gouvernement en lieu et place d'un compromis présenté sous forme d'un procès verbal. Depuis l'annonce de la réouverture du campus de Lomé, la reprise des cours a été timidement observée par les étudiants. « La réouverture du campus n'est pas une solution en soi, c'est la satisfaction de nos revendications qui est le seul gage du retour au calme », avait déjà prévenu le MEET. Les étudiants, après l'arrestation du président du MEET, se sont rendus au siège de la Ligue Togolaise des Droits de l'Homme (LTDH) hier soir pour crier leur mécontentement et solliciter son aide dans la libération de leur leader.

Le MEET, allié de l'ANC ?

Face à ce nouveau développement de la crise, l'on se demande ce que viennent chercher les bidons d'essence au campus. Si les réclamations des étudiants, relève de demain, sont légitimes, chercher à détruire le peu d'infra-

structures existantes que les étudiants eux-mêmes trouvent insuffisantes et dont ils demandent amélioration serait-il une voie idoine de réclamation de leurs droits ? Selon certains journaux proches de l'Alliance Nationale pour le Changement (ANC), le MEET a rallié le FRAC. Si tel est le cas, l'on se demande ce que les réclamations estudiantines vont chercher dans une marche du FRAC qui est politique. L'on est en face d'une récupération d'une revendication sociale à des fins politiques. Un moyen peut-être pour les leaders de l'ANC et du FRAC d'importer le printemps arabe au Togo.

A quelques semaines des examens au campus, la tranquillité n'est pas encore de mise. Une situation qui pourrait remettre en cause tous les efforts déployés par les étudiants et les dépenses des parents pendant toute une année. Ce qui devrait amener les uns et les autres à prendre leurs responsabilités pour ne pas avoir à regretter à l'avenir.

Pierre

Grève du personnel soignant du public

Un accord pourrait être signé aujourd'hui entre le gouvernement et le SYNPHOT

Le Syndicat National des Praticiens Hospitaliers du Togo (SYNPHOT) poursuit sa grève entamée le 30 mai 2011 et qui entre dans sa troisième semaine au plus grand dam des malades et de leurs accompagnants.

Aux dernières nouvelles, un accord pourrait être signé aujourd'hui si les deux parties (gouvernement et SYNPHOT) arrivaient à se mettre d'accord sur les termes du document final. Le point d'achoppement qui a fait perdurer les négociations était la prime de risque contagion. De 70 000 Fcfa réclamée au début des négociations, le syndicat a fait des concessions jusqu'à 20 000 f au moment où le gouvernement proposait 15 000f. Hier donc, les deux parties ont trouvé un compromis sur le montant de 19 000 Fcfa. Ce compromis n'est pas synonyme de reprise immédiate du travail, ont laissé entendre les responsables syndicaux. La signature de l'accord ne signifie donc pas pour les hommes en blouse la reprise des activités, elle est conditionnée par le paiement effectif de l'appoint de 180.000 Fcfa par an aux agents. L'un des points importants de l'accord est que les trois CHU auront finalement une connexion internet, cependant un délai devra être défini pour la réalisation de ce projet. La grève pourrait reprendre à tout moment si les délais ne sont pas respectés, a indiqué le président du SYNPHOT, le prof. David Dosseh Ekoué.

Jusque là, les négociations entamées à la primature mardi entre le gouvernement et les responsables du SYNPHOT avaient échoué, chaque partie voulant à tout prix camper sur sa position. Les responsables du SYNPHOT avaient menacé de durcir le mouvement la semaine prochaine si aucune solution n'était trouvée. Les agents de la santé du public réclament entre autres : le verse-

ment sans délais en une seule et unique tranche de l'appoint annuel d'un montant de 180.000 Fcfa au titre de l'année 2010 ; la dotation sans délais des trois Centres Hospitaliers Universitaires d'une connexion internet et l'audit associant les membres du syndicat, de toutes les formations sanitaires publiques en vue de dégager leurs capacités financières réelles permettant l'application intégrale partout sur le territoire, de l'arrêté portant primes de garde et d'astreinte et l'adoption dans les meilleurs délais du statut particulier du corps de la santé.

Avant ce probable accord, les grévistes estimaient n'avoir obtenu qu'un seul accord, celui de la dotation du CHU Tokoin d'une connexion internet. Mais ils ne savent pas encore quand cela sera effectif. Le gouvernement avait néanmoins ordonné le versement le 27 mai de l'appoint exigé. Cependant les manifestants se sont rendus compte que tout le monde ne percevait pas cette somme et que les conditions n'étaient pas définies. Ce qui a amené les responsables du SYNPHOT à ordonner la cessation du paiement.

Pour l'instant, le personnel soignant observe un sit-in, un service minimum est néanmoins assuré au niveau du service de la réanimation et des urgences. Les autres malades sont laissés à leur triste sort et condamnés à trouver les moyens pour se rendre dans des cliniques privées. Si déjà en temps normal beaucoup de malades sont délaissés dans ces centres publics, en ces moments critiques, le pire est à craindre. Ce qui doit inciter les deux parties (gouvernement et responsables du SYNPHOT) à trouver une solution urgente et pérenne à la crise.

Pierre

Chanter pour les victimes des catastrophes naturelles dans le monde La troisième édition du FICCFLO c'est du 27 au 31 juillet

La troisième édition du Festival International de chant chorale de la Fraternité de Lomé (FICCFLO) aura lieu cette année du 27 au 31 juillet « Un chant pour les victimes des catastrophes naturelles dans le monde », c'est le thème autour duquel se déroulera l'événement pendant cinq jours à Lomé. Près de 1500 choristes du Bénin, du Ghana, du Nigeria, de la Côte d'Ivoire, du Congo, du Sénégal, du Maroc, du Burundi, de la France, de l'Italie, des USA et du Togo sont attendus à cet événement qui, à l'instar du FESPACO au Burkina Faso, fait déjà du Togo un carrefour mondial de chant chorale et culturel.

Lancée en 2007, la première édition a eu des échos hors de nos frontières et a aiguisé l'appétit qui se traduit par la participation de plusieurs pays à cet événement. Cette initiative vise, entre autres à promouvoir l'émergence d'une industrie culturelle dans notre pays, à favoriser la diversité culturelle en tant que puissant levier d'intégration nationale et internationale et vecteur de dialogue entre les peuples.

De grandes figures du chant chorale mondial à l'instar de Dr Fred Onouwerosuoke des USA, Dr Christian Pariot de la France, Dr

Silvia Belfiore d'Italie, Dr Jean Rudy Perrault des USA et Dr Wendy Hymes des USA ont confirmé leur participation aux ateliers de réflexion et de formation, aux forums et dans les jury du concours international de chant chorale ou du concours international de composition de musique chorale.

L'innovation pour cette troisième édition se trouve dans « ... des ateliers de formation, des concerts qui seront organisés dans tous les quartiers de Lomé, mais également le concours international de composition et le concours international de chœur », a précisé le président du



Le pdt du FICCFLO

Festival, M. Jean Lonlonyo lors du lancement de l'événement le 11 juin au CCF à Lomé.

Parlant du thème du festival, il a indiqué que « ... vu les divers conflits et déplacements, les catastrophes (...), nous avons voulu à travers cette troisième édition exprimer notre solidarité avec les victimes à travers ce que nous avons : la voix ».

L'apothéose de l'événement sera un grand concert sur le terrain de basket le 31 juillet à 16h.

Vient de paraître :

« Une comédie sous les tropiques » de Robert Dussey

La littérature africaine vient de s'enrichir d'une nouvelle œuvre intitulée « Une comédie sous les tropiques » de Robert Dussey, professeur de philosophie politique à l'Université de Lomé et Conseiller diplomatique du Président de la République, Faure Gnassingbé.



10 juin 2011 à la Maison de la Presse à Lomé

« Une comédie sous les tropiques » est une fiction qui touche aux questions réelles de nos sociétés, voire d'actualité sous les tropiques mais beaucoup plus en Afrique. Elle aborde des questions qui touchent aux tabous dans nos sociétés : sexe, argent, pouvoir.

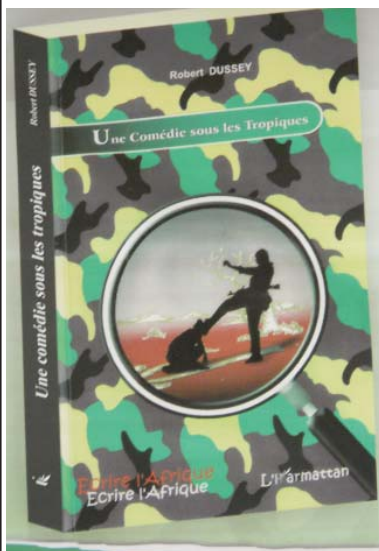
Le roman est structuré en deux grandes parties : la première est consacrée au sexe et la seconde à l'accession de Steven au pouvoir : « La République de Korodu n'existe pas, elle est une fiction. Mais dans la réalité, plusieurs républiques (pour ne pas dire républiques bananières) ne sont pas loin de la République de Korodu », a affirmé l'auteur qui, à

travers l'œuvre, veut montrer que ce continent n'est pas bien gouverné, une réaffirmation de ce qu'il avait dénoncé dans son ouvrage « L'Afrique malade de ses hommes politiques ».

Selon Robert Dussey, pour régler ce problème de la mauvaise gouvernance, il ne faut pas un commandant Steven. Cette nouvelle œuvre, a-t-il laissé entendre, est une contribution à la résolution de la mauvaise gouvernance. « Mon rêve est qu'un jour, l'Afrique prenne le commandement de l'histoire universelle », a-t-il conclu.

Le Commandant Steven est né d'un père appelé Serge et d'une mère de mœurs légères, nommée Régine. Steven, l'acteur principal, n'ayant pas réussi ses études s'est fait enrôler dans l'armée. Par la force des choses, il devient président de la République de Korodu. Son but, c'est la recherche du plaisir et essentiellement du plaisir sexuel et a s'installer dans la vie de luxe... Un ouvrage qu'on peut trouver dans les librairies de la place.

Pierre



Ce roman de 252 pages paru aux éditions L'Harmattan est le second de l'auteur et son sixième ouvrage. Le lancement officiel de ce nouvel ouvrage s'est déroulé le

Les journalistes sensibilisés sur l'APE pour accompagner le processus

L'Accord de Partenariat Economique (APE) entre l'Afrique et l'Union Européenne (UE) a été au centre d'une journée d'information et de sensibilisation des journalistes économiques de la presse publique et privée le 9 juin dernier à l'Hôtel St Thomas à Lomé. Cette rencontre organisée par le ministère du Commerce et de la Promotion du secteur Privé a permis aux hommes des médias d'être édifiés sur l'état d'avancement de cet accord entre l'Afrique de l'Ouest et l'Europe et sa complexité.

Depuis 8 ans en effet, des négociations sur les APE sont entamées entre d'une part les pays de l'Afrique, du Caraïbe et du Pacifique (ACP) et d'autre part l'Union européenne dans le cadre de la libéralisation du commerce entre les nations. A ce jour, 36 pays sur les 77 que compte le groupe ACP ont soit paraphé, soit signé un accord intérimaire ou complet avec l'Union Européenne, a expliqué le coordinateur du Comité National de Négociations Commerciales Internationales (CNCI), M. Galley Komla. En Afrique de l'Ouest, le Ghana et la Côte d'Ivoire ont déjà signé cet accord intérimaire. L'APE est d'une importance capitale et

poursuit plusieurs objectifs, notamment : approfondir le processus d'intégration en Afrique de l'Ouest ; améliorer l'accès au marché pour les exportateurs ; insérer le volet développement en vue d'améliorer la comptabilité des économies de l'Afrique de l'Ouest à travers le renforcement des capacités et la mise à niveau de l'outil de production ; instituer une coopération plus poussée entre l'Afrique de l'Ouest et l'Union Européenne.

Dans le contexte de cet échange, l'offre d'accès au marché après négociation est fixée à 70% sur une période de 25 ans pour l'Afrique de l'Ouest et à 80% dans un délai de 15 ans pour l'UE. Ouvrant les travaux, le ministre en charge du



Commerce et de la Promotion du Secteur Privé, Houmey-Zunu Séléagodji s'est félicité des avancées et acquis enregistrés dans le cadre de cet accord, notamment la définition des produits sensibles, la perspective de mise en place d'un tarif extérieur commun et le renforcement de l'intégration régionale.

Fait divers

Un double malheur

Ne dit-on pas souvent que le malheur des uns fait le bonheur des autres ? L'événement survenu le 21 mai dernier à l'entrée sud de la ville de Défalé illustre bien ce vieil adage. En effet, alors qu'il sonnait 18h et que la rue commençait par se vider de son monde habituel, un accident se produisit. Un transporteur de bétail transportant trois grosses chèvres sur sa Mate 50 perd le contrôle de son engin et opère une chute spectaculaire à deux mètres de la chaussée. L'homme âgé d'environ 50 ans a eu la vie sauve grâce à une touffe d'herbes qui a amorti sa chute. Malheureusement, trois jeunes qui ont volé à son secours sont repartis avec les trois bêtes sans laisser de traces.

« J'ai dépassé à peine le groupe de jeunes lorsque ma moto m'a conduit dans le ravin. Alors que je tentais de me relever, j'ai remarqué que ces jeunes couraient dans ma direction », a expliqué le malheureux avant d'ajouter que « J'ai entendu l'un d'eux me demander dans ma langue de m'occuper seulement de ma moto pendant que lui et les autres allaient pourchasser et arrêter les chèvres en fuite. Plus de 30 mn après, c'était un silence radio. Ni mes chèvres, ni ces jeunes ne donnaient aucun signe de vie ». Il conclut en ces termes : « J'ai vite compris que c'en était fini, que j'étais victime de vol. C'est alors que j'ai poussé des cris de détresse qui ont ameuté la population sortie très nombreuse. Mais, malgré cette mobilisation, mes bêtes sont restées introuvables ». Pourtant, dans cette localité, au moins un quart de la population connaît la victime qu'on appelle affectueusement « Gros mouton ». A en croire notre source, même les jeunes qui ont subtilisé les trois bêtes connaissent bien le mec. « Gros mouton » est en effet l'un des plus grands fournisseurs de bêtes au marché de Défalé. Mais cela n'a pas suffi pour sauver les chèvres des griffes des voleurs. Ça fait pitié, n'est-ce pas ?

B. TALOM



www.togoportail.net

Pour en savoir sur les actualités d'ici et d'ailleurs, consultez désormais votre site d'informations générales togoportail.net "togoportail, toute l'information à votre portée"

Libre opinion :

Suite et fin

Manipulations politiciennes du CAR et turpitudes du MEET à l'université de Lomé

Dialogue interuniversitaire de 2006

Dans un esprit de responsabilité et de concertation d'une part, de recherche de solutions aux problèmes pédagogiques et de meilleures conditions de travail des étudiants de l'autre, le dialogue interuniversitaire de 2006 a donné des résultats concluants consignés dans un cahier de doléances que le comité de suivi a pour mission de suivre leur application effective dans l'intérêt de tous les étudiants. Au sein de ce comité siègent une représentation des autorités universitaires, les deux Délégués Généraux des étudiants, et les responsables des associations estudiantines (HaCAME, LiTESSE, NGR, FESTO, l'UETO, CEUL et MEET). La sagesse qui a guidé les initiateurs de ce dialogue et la mise sur pied du Comité de suivi du dialogue interuniversitaire est louable car malgré les difficultés rencontrées, il est le cadre idéal des discussions des problèmes estudiantins. Grâce à ce Comité dont le crédo est le dialogue et la concertation entre tous ses membres, certaines doléances des étudiants ont été satisfaites ce qui par voie de conséquence instaure un climat de quiétude favorable au bon déroulement des activités pédagogiques, académiques, de recherches, culturelles et sportives (construction du terrain de handball, de basketball au campus nord, relèvement du nombre de tranches d'aides, octroi d'une prime d'équipement, la construction des amphithéâtres 1000 et 1500 places, construction du bloc pédagogique, construction partielle de la clôture du campus, électrification de certaines artères principales du campus, équipement des laboratoires en matériels et produits chimiques, renforcement conséquent en documents de la bibliothèque universitaire, et bientôt la construction d'un second amphithéâtre 1500 places, d'un bloc pédagogique polyvalent, d'un cyber, etc. Bien d'autres choses vont suivre comme par exemple l'instauration des allocations de bourses à côtés des aides. Toutes ces réalisations, nous en convenons sont loin de satisfaire toutes les attentes des étudiants (recrutement de nouveaux enseignants, augmentation du parc automobiles, construction de cités universitaires, etc.). Car nous sommes dans la situation où la demande est plus forte que l'offre qui est fortement dépendante de la mobilisation par l'Etat des moyens financiers; mobilisation à laquelle contribuent les artisans, les cultivateurs, les instituteurs, les infirmiers, les sages femmes, les revendeuses de moutarde, de tomate, de sel, de piment, de poissons, des restaurants, des débits de boissons, etc.

Les étudiants doivent avoir à l'esprit que toutes les catégories expriment à travers leurs syndicats. Doléances auxquelles l'Etat essaie de trouver des solutions idoines mais sans pour au tant être capables de tout résoudre. Malgré cela, ces milliers de jeunes et braves Togolais et Togolaises, chacun à son niveau ne baisse pas les

bras car ils savent mieux que c'est par le travail que vient la richesse. Voilà un comportement citoyen responsable qui force le respect et l'admiration !

En effet, c'est avec regret que les étudiants constatent que le Mouvement pour l'Epanouissement de l'Etudiant Togolais (MEET) pour des raisons politiques, récupère tous ces acquis que nous avons obtenus à l'issue du dialogue interuniversitaire et incite les étudiants sous la direction de la diaspora (dont nous taisons les noms de ses mentors pour ne pas les faire une publicité gratuite car ils ne le méritent pas connaissant ce qu'ils valent), à un grand soulèvement. C'est à croire que le mouvement du 11 mars 1991 a abouti à des résultats qui ont apporté un léger mieux à la situation des étudiants. Nous avons suivi cette conférence de presse qui rien d'autre qu'un tissu mal cousu de mensonges et de contre vérité. Quelques exemples : la construction de l'Université de Kara n'a été possible que grâce aux efforts du Ministre de l'Enseignement Supérieur de l'époque, la 5ème tranche d'aide a été accordée à la suite du dialogue interuniversitaire de 2006, etc. Ce mouvement de violence n'a rien apporté à l'étudiant togolais contrairement à ce que veulent nous faire avaler aux étudiants les conférenciers qui ont animé les manifestations organisées par le MEET le 11 mars au relais de la caisse. Nous avons entendu des contre vérités tout au long de leurs différentes interventions. En réalité, ce qu'ils cherchent, c'est le sensationnel en usant d'un langage populiste pour s'attirer la sympathie des étudiants. En effet, une journée dénommée «journée commémorative du 11 mars 1991» a précédé la première conférence de presse du MEET. Un travail d'historien a été fait et révèle que cette journée, se situant dans la période du début de la démocratisation était plutôt une triste journée. Elle a connu des heurts sanglants dans les rues de la capitale et surtout sur le campus universitaire. Alors que nous nous efforçons d'oublier définitivement tous les événements douloureux qu'a connus notre pays par la réconciliation et le dialogue, ils suscitent la joie chez les acteurs de la violence qui trouvent nécessaire de les ressusciter.

Nous attirons encore une fois l'attention de toute la jeunesse togolaise particulièrement les étudiants que rien ne peut être construit dans la violence ; cependant on peut obtenir des résultats satisfaisants par le dialogue et concertation. Voyons si depuis ce 11 mars 1991 soit aujourd'hui 20 ans, un mouvement violent d'étudiants a résolu un problème quelconque à l'Université de Lomé ou à l'Université de Kara ; bien au contraire cela n'a fait que compliquer davantage la situation des étudiants. Ces prétendus aînés de la diaspora qui viennent ressusciter les problèmes passés en instrumentalisant le MEET, auraient pu être plus intelligents et plus sages

en demandant des messes de prières pour éloigner ces tristes événements passés plutôt que de vouloir s'en servir des naïfs étudiants pour ne créer qu'une situation qui plongerait davantage les étudiants dans l'ignorance des faits qui se sont réellement passés.

Le Comité de suivi du dialogue interuniversitaire règle beaucoup de problèmes il revient seulement aux responsables des associations membre dudit comité d'en informer leurs militants ou membres. C'est ici l'occasion de rendre un hommage mérité aux associations estudiantines, qui en 2006, ont transcendé toutes les mésententes et problèmes pour accepter s'asseoir autour d'une table et sortir l'Université de Lomé de cette situation de troubles dans laquelle elle était plongée. Nous ne voulons plus jamais revivre cela chers amis de la «diaspora»!

Le devoir est une obligation, morale. Ainsi l'obligation morale que nous avons de respecter le bien d'autrui n'a pas le pouvoir de nous empêcher de nous en emparer. Elle nous demande de ne pas le faire, sans pouvoir nous y contraindre psychologiquement ou physiquement. Le devoir apparaît ainsi comme étant une modalité de l'action, une façon d'agir. C'est qui explique les réunions à mi-parcours du Comité de Suivi pour faire le point des réalisations des doléances des étudiants.

A la fin du dialogue interuniversitaire un communiqué a été lu par les responsables des associations et le collège des délégués généraux pour renoncer à toute forme de revendication sur fond de violence et se sont engagés dans la voix de la concertation responsable.

Droit : Le droit est l'ensemble des règles générales et abstraites indiquant ce qui doit être fait dans un cas donné, édictées ou reconnues par un organe officiel, régissant l'organisation et le déroulement des relations sociales et dont le respect est en principe assuré par des moyens de contrainte organisés par l'Etat. Le droit est un phénomène social constant, qui se crée ou se recrée de façon naturelle dès que deux individus sont réunis. La création ou l'élaboration de règles, qui ne soient fondées ni sur des considérations morales, ni religieuses, est un phénomène qui se retrouve dans chaque société, considérée développée ou non. Chaque système juridique élabore des règles juridiques, des droits comme des responsabilités, de différentes manières. Selon le dictionnaire Littré, le droit est un « Ensemble des règles qui régissent la conduite de l'homme en société, les rapports sociaux. ». Cela lui donne une importance considérable.

Morale : Ne tombons pas dans la tentation....

La morale (du latin moralitas, « façon, caractère, comportement approprié » ou mores, mœurs) désigne l'ensemble des règles ou préceptes relatifs à la conduite, c'est-à-dire à l'action humaine.

C'est aussi l'ensemble des règles d'action et des valeurs qui fonctionnent comme norme dans une société. Les règles morales peuvent être vues comme de simples habitudes qui ont fini par s'imposer à un groupe social (mœurs, coutumes), c'est-à-dire des façons d'agir culturelles, acquises, apprises et intégrées par les agents (consciemment ou non), et variables selon les communautés et les époques (relatives) ; mais elles sont parfois définies, à l'inverse, comme des règles universelles, indépendantes du lieu et de l'époque, et établies par la raison humaine ou exigées par une certaine représentation de l'être humain en général (universalisme, droits de l'homme).

Une analyse sur ce qui s'est passé dans nos pays durant la période du vent de l'Est et de ce qui se passe en Irak, au Pakistan, dans les pays du Maghreb et en Côte d'Ivoire suffit de se rendre compte que l'Occident passe toujours par certains compatriotes mal intentionnés de la «diaspora» et d'autres vivant au pays pour s'ingérer dans les affaires intérieures des pays africains et y crée ainsi des situations chaotiques afin de continuer à nous spolier, nous exploiter et nous soumettre à leur diktat politique, militaire et économique. Vous comprendrez mieux nos propos si vous avez eu l'opportunité de suivre deux documentaires à savoir Le monde selon Georges W. BUSH et les Illuminatis qui sur le fond, traitent d'un même problème : le complot orchestré par des puissances occultes qui visent à installer à la tête des Etats des Présidents marionnettes qui sont à leur service. Le Illuminatis forment une société secrète dont le but est de dominer le monde par tous les moyens légaux et/ou illégaux. Les Présidents des grandes puissances économiques, technologiques et militaires à savoir les Etats-Unis d'Amérique et l'Europe font partie de ce groupe occulte. Les crises économiques de 1973 et celle de 1981-1982 ont été des crises artificielles provoquées par ces puissances occultes dans le seul but d'assouvir leur besoin : dominer politiquement et financièrement le monde. Ce qui se passe en ce moment dans les pays arabes n'est que le feu allumé par ce groupe occulte. Sinon en quoi se justifient les frappes contre la Libye? Pourquoi les USA ont poignardé le Président Hosni MOUBARAK dans le dos? A quoi ont servi les frappes contre l'Irak? Où sont les armes de destruction massive (ADM) dont parlait Georges W. BUSH pour justifier l'agression contre l'Irak (il a menti à l'humanité et se moque du Tribunal Pénal International)? Qui a profité du projet pétrole contre nourriture en Irak? Pourquoi refouler les réfugiés tunisiens, égyptiens, et libyens aux portes de l'Europe?

La communauté internationale a investi 300 000 000 de f cfa pour l'organisation des élections présidentielles en Côte d'Ivoire, il faut les récupérer par tous les moyens au besoin en provoquant une guer-

re civile. La Côte d'Ivoire est le poids lourd au sein de l'UEMOA, que seront nos économies quand se pays se désintègrera ? Nos prières accompagnées celles de nos frères ivoiriens pour que le chaos qui se dessine à l'horizon produise plus de peur que de mal. Car il est temps qu'ensemble nos pays mènent un même combat, celui de la libération du franc cfa du joug économique-financier du Trésor Public Français que les économies africaines alimentent en milliards d'euros par an ; ce qui permet à la France d'avoir le luxe de payer ses chômeurs. Le Ghana, la Mauritanie, le Nigeria ont chacun sa monnaie !

Par rapport à ce qui est dit plus haut, nous disons non à ces prétendus frères de la diaspora tout en leur rappelant que nous sommes suffisamment matures et nous n'avons pas besoin d'eux pour la bonne marche de l'Université de Lomé, centre de notre formation. Pensez-ils être plus intelligents que nous pour avoir traversé les frontières de notre pays ou de notre continent ? Ou bien sont-ils plus démocrates que nous ? Qu'ils sachent que nous sommes au pays et donc mieux avertis sur l'attitude à adopter par rapport aux réalités de notre terroir.

Aux étudiants, il est bien vrai que tout ce qui a été fait jusqu'ici est moindre par rapport à ce que nos aînés en 2006 avaient demandé, mais ne dit-on pas souvent qu'«un tiers vaut mieux que deux tu n'auras pas»? Nous sommes avec vous et pour nous tous. Nous nous battons toujours par le dialogue comme l'ont fait nos aînés, pour la réalisation de nos besoins et l'excellence de notre formation tout en comptant avec la bonne foi des autorités. Comprenez que ce que le MEET peut faire jusqu'ici, c'est de nous pousser à un «soulèvement musculaire» pour satisfaire ses désirs politiques. Nous appelons non seulement à votre bon sens de discernement mais encore à la responsabilité de tous les étudiants afin de nous éviter une quelconque catastrophe sociale et académique.

Plus que jamais soyons sages et constructeurs d'un avenir sûr et d'une nation solidaire.

Responsabilité des journalistes et du MEET : La responsabilité est le devoir de répondre de ses actes, toutes circonstances et conséquences comprises, c'est-à-dire d'en assumer l'énonciation, l'effectuation, et par suite la réparation voire la sanction lorsque l'obtenu n'est pas l'attendu. La responsabilité n'est pas seulement un fait, mais aussi une valeur. En tant que valeur sociale, suivant la perspective adoptée, elle peut prendre des significations diverses : elle renvoie donc inévitablement à des valeurs éthiques (ou morales), et est, pour une part, dépendante des idéaux d'une époque, de leur vivacité et de leur configuration sociale, – en un mot : de la volonté de croire de cette époque, et d'être obéie. Aussi, l'injonction sociale à être « responsable », à être l'auteur d'une vie « bien » réglée, s'ap-

Suite à la page 6



AVIS A LA CLIENTELE



La Direction Générale de la Compagnie Energie Electrique du Togo (CEET) informe son aimable clientèle qu'en raison des travaux d'entretien sur le Départ Tsévié, de remplacement de poteau de remontée au Poste de Transformation MT/BT Insectes et de changement d'isolateurs sur le Départ Tsévié, la fourniture du courant électrique sera interrompue dans les zones et quartiers suivants selon le programme ci-après :

Jeudi 16 juin 2011

22h 00 à 03h 00 : Toute la ville de Tsévié, ISSET-Tsévié, Diamond ciment à Dalavé, Davié, Péage de Davié, Voltic, Oando, CMS Davié, Ferme Anénou, les Services TdE d'Avédji et de Tsévié, Darégal Equatorial, Adétikopé, Togocel et Télécel Adétikopé, Dépôt EET à Adétikopé, White Way, Service Amical, Planification et TdE Champ de Tir.

Vendredi 17 juin 2011

08h 00 à 14h 00 : TdE Château d'eau Tokoin, NINA, Direction des Exploitations de la TdE, Inspection des Impôts, Boulevard des Armées, Rues Kéveto, Avatimé, Avéla, Djabou, Paratao, Bohou, Atigba et Kassé.

Samedi 18 juin 2011

22h 00 à 03h 00 : Toute la ville de Tsévié, ISSET-Tsévié, Diamond ciment à Dalavé, Davié, Péage de Davié, Voltic, Oando, CMS Davié, Ferme Anénou, les Services TdE d'Avédji et de Tsévié, Darégal Equatorial, Adétikopé, Togocel et Télécel Adétikopé, Dépôt EET à Adétikopé, White Way, Service Amical, Planification et TdE Champ de Tir.

A cet effet, la CEET recommande toujours que les appareils soient débranchés lorsqu'une coupure intervient et ne soient remis en service qu'après le retour de l'électricité.

La Direction Générale présente ses excuses à sa clientèle et la remercie pour sa compréhension.

LA DIRECTION GENERALE

Libre opinion :

Suite de la page 5

Manipulations politiciennes du CAR et turpitudes du MEET à l'université de Lomé

plique notamment à la question de la manière dont nous nous rapportons chacun à nous-mêmes, entre risque et transgression. Supports de la responsabilité, nous serions "naturellement" tenus à un ensemble de devoirs ou d'obligations, y compris la toute première, l'obligation virtuellement coupable d'être «autonome», par quoi la société entend notre responsabilisation dans un système de compétition sociale.

Les troubles survenus sur le campus universitaire a donné l'occasion à des apprentis journalistes de faire montre de leur incompétence notoire malgré les sommes que l'Etat met pour leur formation afin de les permettre de remplir correctement leur mission qui est celle d'informer et non de désinformer et d'intoxiquer (Le Canard n°338, Chronique de la semaine n°148, Forum n°950, pour ne citer que ceux-là). Il en est de même du CAR et de la LTDH qui dans leurs communiqués de presse viennent encore une fois faire montre de carence intellectuelle et de myopie politique qui cachent mal leurs ambitions.

La question qu'il faut se poser s'est de savoir pourquoi une assemblée qui se voulait pacifique a-t-elle basculé dans la violence ? D'après nos investigations, il s'agit

d'un groupe mixte composé de jeunes désœuvrés venus de la ville et quelques étudiantes et étudiants membres du MEET à la solde du CAR et de la LTDH. Nos investigations se poursuivent afin de coller des noms sur des visages particulièrement dans le groupe des étudiantes et étudiants. Car ce sont eux qui ont été les premiers à lancer des pierres aux forces de l'ordre et de sécurité qui ont été obligées de réagir pour ne pas se faire débordées par les événements. Sans cette prompt intervention des forces de l'ordre et de sécurité, nulle doute que les dégâts matériels et le nombre des blessés ne seraient pas ce qu'ils sont à l'heure actuelle. Dans tous les pays du monde, les forces de l'ordre et de sécurité comme l'évoque si bien le nom ont pour mission le maintien de l'Ordre et de la Sécurité au nom de la Loi et de la Démocratie pour protéger les paisibles et honnêtes citoyens ainsi que les biens meubles et immeubles qui appartiennent à l'Etat, aux communautés et aux individus.

Règle de droit et responsabilité pénal

La règle de droit ou droit objectif est «la norme juridiquement obligatoire, quelle que soit sa source (règle légale, coutumière), son degré de généralité (règle généra-

le, règle spéciale), sa portée (règle absolue, rigide, souple...)». D'après Jérôme Bonnard, le droit objectif désigne l'ensemble des règles juridiques qui régissent les hommes dans la vie en société, et dont la violation est sanctionnée par l'autorité publique. Le Droit est composé d'autres sources que la loi, comme la coutume et les usages. L'ensemble de ces règles est appelé droit objectif ou règle de droit. Ces règles sont, en principe, uniques pour tous les individus d'une même communauté. Il en découle les droits subjectifs, qui ne sont que les prérogatives attribuées à un individu pour qu'il puisse bénéficier d'un objet, d'une valeur, ou d'un rapport avec un autre. Le droit positif est appliqué et sanctionné par l'autorité publique.

Le but de la règle de droit est d'organiser la vie sociale : c'est pour la règle de droit que cette caractéristique est la plus prononcée. Pour la règle morale, la finalité serait plutôt celle de l'épanouissement de la conscience de l'individu, de son perfectionnement ; la règle religieuse, elle, veillerait au salut de l'âme.

La responsabilité pénale renvoie à la punition ou à l'amendement de l'individu qui commet une infraction (contravention, délit,

crime). Les principes stricts du droit pénal s'appliquent et peuvent aboutir à la condamnation de l'auteur de l'infraction à une peine (amende, emprisonnement, etc.). Cette dernière doit être clairement distinguée de la réparation obtenue par les victimes des dommages (dommages-intérêts, mesure de publication de la décision du juge, etc.).

La démocratie que le peuple togolais construit patiemment et l'Etat de droit vers lequel nous aspirons ne peuvent devenir une réalité que si la Loi est respectée. Or pour qu'elle le soit il faut des sanctions pour corriger les contrevenants. C'est le jeu de la Démocratie ! L'Etat de droit ne saurait être confondu à l'Etat de non droit où règnent l'anarchie, le désordre et l'irresponsabilité. Il revient aux autorités universitaires de prendre leurs responsabilités pour sanctionner les auteurs de ces actes de violence en l'occurrence les responsables du MEET pour indisciplinisme caractérisé sur fond de violence ayant entraîné des blessés et la destruction de matériels sur le campus universitaire de Lomé les 25 et 26 mai 2011.

Selon l'arrêté n° 02 UB/R/91 du 11 avril 1991 portant institution d'un code régissant les activités des associations à l'université de Lomé, il est prévu à l'article 13 des

sanctions à tout contrevenant aux dispositions contenues dans l'article 12. Il est donc important que l'autorité universitaire prenne ses responsabilités pour traduire dans les faits ces dispositions.

Romain Gnimiye KONZOSSI

CHRONIQUE
de la Semaine

63 Rue Bekpo, Tokoin Ouest
Récépissé n°0338/05/03/08
15 BP : 82 Lomé - Togo
Tél: 320 92 75 / 901 21 69

Directeur de la Publication

ALIZIOU ESSODINA
901 21 69

REDACTION

AGBANDA Pierre
A. KAPO
B. Talom.
Dao Kossi
Vicarmelo T.
Carole AGHEY

Imprimerie Service Compris
Tirage : 2000 ex.



POUR TOUS VOS BESOINS DE COMMUNICATION NOS PRIX CHUTENT.



OFFREZ-VOUS LA SOLUTION
QUI VOUS CONVIENT



INTERNET

jusqu'à
80%
de réduction*
sur le forfait
internet

mba fri
mabé fri
mèbè fri
m'fri
m'bé fri
mêwè fri
mlé fri

VOIX

jusqu'à
0,27^F TTC /seconde
soit
16 F TTC/min*



* Selon l'offre choisie.

Qu'est-ce que *m'fri* ?

m'fri est une offre de TOGO TELECOM, qui permet au souscripteur de payer, pendant la durée choisie, un **forfait mensuel**, donnant droit à une **communication avantageuse** variable selon le type d'offre choisie et selon la destination de l'appel.

Deux (2) options s'offrent à celui qui souscrit : le **prépaiement** ou le **post-paiement**.

- Pour l'option prépaiement, la durée de **validité du forfait *m'fri*** est de **trente (30) jours** cycliques à compter de la date de la recharge.
- Pour les offres en post-paiement, elle est d'**un (1) mois calendaire** à compter du premier jour du mois suivant le mois de souscription.

Le client peut à tout moment, changer d'option à sa convenance et passer du prépaiement au post-paiement ou vice-versa.

À qui s'adresse *m'fri* ?

L'offre s'adresse à **tout le monde, quel que soit le profil.** (Entreprises, ménages, jeunes, professions libérales... etc.)

Avant la signature d'un contrat *m'fri*, trois conditions spécifiques déterminent les personnes éligibles :

1. Avoir été client illico de TOGO TELECOM pendant au moins trois (03) mois, excepté les nouveaux clients HELIM,
2. Avoir souscrit au contrat d'abonnement d'une offre *m'fri*,
3. Ne pas avoir souscrit au service de renvoi d'impulsion.

Service client : 112 (3 impulsions par appel)
Dérangement : 119 (Appel gratuit)

POUR EN SAVOIR PLUS, APPELEZ LE 112 OU VOTRE GESTIONNAIRE.

TOGO TELECOM, La Référence

www.togotelecom.tg

CENTRE COMMERCIAL UNIPRIX

Tel: 220 93 45 / 46 Fax: 220 93 47 Lomé



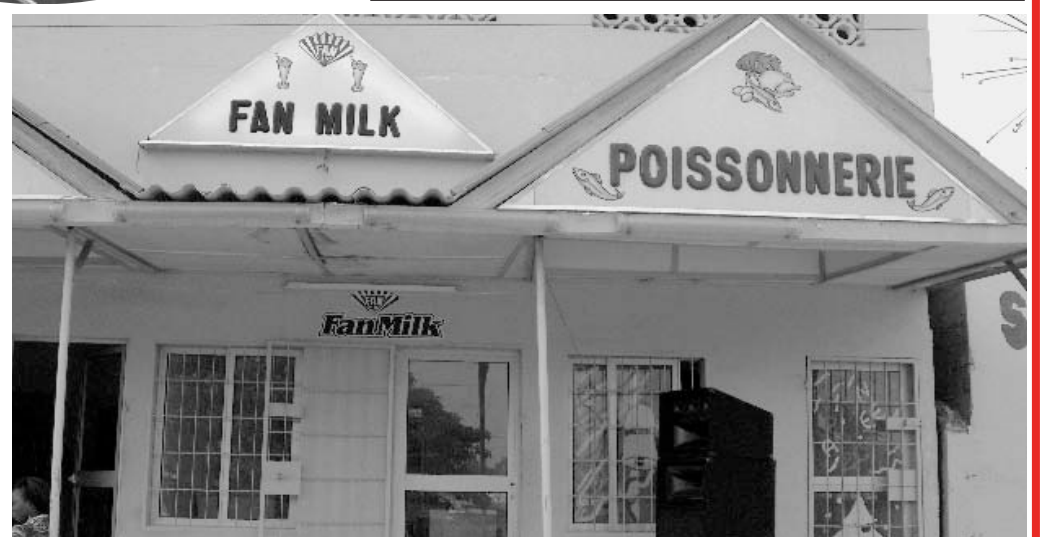
Uniprix, distributeur exclusif

Allez à Uniprix, vous aurez tout ce que vous recherchez

- Du vin
- Des Bières en cannette
- Des Téléphones portables
- Des Vêtements



- Un Restaurant VIP
- Un Restaurant à bas coût
- Un bar



Uniprix, le meilleur choix! 1 Rue Doumassessé, Avenue de la Libération prolongée près des rails